



Surendettement, poursuite du créancier malgré cette effacée.

Par **NOUCHKA246**, le **03/06/2019 à 19:55**

Bonsoir Maître.

Ma banque m'a assigné au jex pour saisie immobilière à la suite de quoi j'ai déposé un dossier de surendettement jugé recevable.

Ma banque n'a fait aucun recours.

Le Juge de la commission de surendettement a annulé ma dette (prêt immobilier) qu'il a fixé à 0.00 €.

Malgré celà, ma banque ne cesse pas sa procédure devant le JEX.

Est ce normal ?

Que puis-je faire ?

Par **Visiteur**, le **03/06/2019 à 19:59**

Bonjour

Oui, c'est normal car effacement ne veut pas dire uniquement des dettes.

Une liquidation personnelle veut dire actif comme passif, votre maison y compris.

Par **P.M.**, le **03/06/2019 à 20:42**

Bonjour,

Il me paraîtrait hasardeux de vous répondre alors que nous ne connaissons pas le dossier, je vous conseillerais de vous rapprocher d'une association de consommateurs ou d'un avocat spécialiste...